

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Solution de gestion des cas	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-130092/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20130092	Date 2013-04-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-123-25647	
File No. - N° de dossier 123xl.EN578-130092	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jalbert, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur 123xl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1083 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions soulevées par l'industrie et à distribuer la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité ainsi que le Formulaire pour le consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question no. 001

Référence : Article 4.7 - Test de convivialité et appendice 2 - Critères d'évaluation pour le Test de convivialité

Question : Le système doit-il nécessairement offrir des fonctionnalités de gestion de documents ou celles-ci seront-elles offertes dans l'environnement technique du gouvernement du Canada? Les scénarios pour le test de convivialité semblent indiquer que les documents sont entreposés dans la Solution logicielle de gestion des cas et non dans un répertoire de documents. Veuillez préciser.

Réponse : Comme l'indique la section obligatoire O-8, la solution proposée doit " soutenir une fonctionnalité de gestion des documents ". Les unités fonctionnelles qui utiliseront la SLGC peuvent disposer ou non de GCDocs; il est donc important qu'elles aient accès aux fonctionnalités de gestion de documents de la solution proposée.

Question no. 002

Référence : Article 4.7 - Test de convivialité et appendice 2 - Critères d'évaluation pour le Test de convivialité

Question : Dans les scénarios du test de convivialité, doit-on montrer de quelle manière notre solution s'intègre aux systèmes normalisés de gestion des documents?

Réponse : Non, les documents doivent être entreposés dans la Solution logicielle de gestion des cas.

Question no. 003

Référence : Solution logicielle de gestion des cas

Question : Est-ce que la solution sera héberger sur le site du gouvernement ou sur le site d'une tierce partie ?

Réponse : Les installations de la solution se feront dans les environnements techniques du Canada.

Question no. 004

Référence : Annexe D - Environnement technique du Canada

Question : Y at-il une raison quelconque, que si la solution proposée peut fonctionner et interagir dans les spécifications figurant à l'annexe C ainsi que dans l'environnement technique existant, l'architecture et les infrastructures générales, et est en production commerciale - il doit être hébergé sur les serveurs virtuels des Services partagés du Canada ? La Couronne affirme que, en ayant la solution hébergée sur les serveurs virtuels de l'infrastructure des Services partagés du Canada cela permettra "d'assurer une meilleure stabilité, croissance en fonction de l'approvisionnement en matériel et des services de reprise après sinistre." Toutefois, si la communauté des fournisseurs peut démontrer qu'il existe une proposition alternative complémentaire à la solution hébergée des Services partagés du Canada sous la forme d'une approche hybride utilisée par d'autres entités canadiennes du secteur public qui permettent encore de stabilité et de croissance en termes de mise à l'échelle vers le haut / vers le bas et DR - Est ce que la Couronne accepterait de modifier cette exigence tel que d'écrit dans la demande de soumissions ? La communauté des fournisseurs comprend l'importance de l'épargne, la productivité et l'innovation qui peut être atteint grâce à des modèles de prestation de rechange. (Et si la Couronne pouvait tirer parti d'un modèle indépendant des ressources matérielles?)

Réponse : Le Canada a examiné la demande et l'exigence reste la même. La solution sera hébergée dans les environnements techniques du Canada.

Question no. 005

Référence : Partie 3, article 4.5 - Évaluation financière

Question : Est ce que l'usage prévu indiqué dans la Demande de soumissions pendant la période initiale du contrat est pour 20,000 utilisateurs ?

Réponse : Non. Ce nombre n'est utilisé que pour comparer les propositions financières et pour classer les soumissions retenues et déterminer la solution gagnante.

Question no. 006

Référence : Partie 3, article 4.5 - Évaluation financière

Question : Est ce que la Couronne peut dire sur quel base les licences d'utilisation initiales seront-elles acquises ? Qui sont les ministères initiaux ? Est ce que la quantité 20,000 est un nombre ferme de licences pour le besoin initial ou ce nombre est seulement utilisé pour l'évaluation financière ?

Réponse : Les clients initiaux sont Industrie Canada qui offrira la solution a une variété

d'unités d'affaires à l'interne et TPSGC (Services partagés intégrés) qui offrira la solution, comme service, à des unités d'affaires provenant d'une variété de ministères et d'agences. Comme stipulé dans la réponse à la question no. 5, le nombre 20,000 est utilisé pour comparer les propositions financières et classer les soumissions retenues.

Question no. 007

Référence: Termes et conditions, article 7.2 - Biens et services optionnelles, paragraphe (c) et annexe A - Tableaux d'établissement des prix

Question: Est-ce que la communauté des fournisseurs doivent utilisé le nombre 20,000 pour la base de la licence d'Entité ? Ou, quel est le nombre d'utilisateurs que doit couvrir la licence d'Entité ?

Réponse : Non. Comme stipulé au tableau 2 de l'annexe A - Tableaux d'établissement des prix, la licence d'Entité doit couvrir tous les utilisateurs au sein du Canada. À titre d'information, le Canada a approximativement 377,800 employés qui sont des utilisateurs potentiels de la solution.

Question no. 008

Référence : Article 7.2 - Biens et (ou) services optionnels, paragraphe (c)

Question : Est ce que la Couronne est en position durant cette année fiscale d'octroyer un contrat avec la licence d'Entité ? Quel sera le critère que la Couronne utilisera dans sa décision d'exerciser l'option d'acquérir la licence d'Entité ?

Réponse : Le Canada ne croit pas être en position d'octroyer un contrat avec la licence Entité au départ. Le Canada a l'intention d'acquérir la licence lorsqu'il sera financièrement approprié et qu'il y aura une base substantielle d'utilisateurs déployés à travers le Canada.

Question no. 009

Référence: Clauses du contrat - Partie 1, article 1.2 dit : "Les services professionnels seront demandés par le biais d'autorisations de tâches et seront limités à l'installation des logiciels sous licences dans deux ou plusieurs environnements distincts (conformément au plan d'installation approuvé par le Canada) dans le but de créer un environnement de développement qui fonctionne"

Partie 7, article 7.1 (b) dit : " Le terme « clients initiaux » désigne les ministères : Travaux publics et services gouvernementaux Canada et Industrie Canada. Toutefois, le Canada a le droit d'ajouter d'autres clients de temps à autre, notamment tout ministère, tout organisme ou toute société d'État décrits dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* (telle que

modifiée de temps à autre) ou toute autre partie au nom de laquelle *Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada* a été autorisé d'agir de temps à autre en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, chacun pouvant être un client potentiel.* ”

Question : Après avoir examiné la demande, il n'est pas clair qui seront les ministères, les sociétés ou organismes ministériels ou d'autres organismes du gouvernement du Canada qui vont déployer la Solution de gestion de cas gagnante dans le cadre du contrat qui en résultera. Est ce que les «deux ou plusieurs environnements distincts» font parti des ministères du GC, sociétés ou organismes qui se sont engagés à mettre en œuvre la solution? Ou est-ce que TPSGC sollicite une Solution logicielle de gestion de cas au nom du Canada en prévision des engagements futurs, auxquels les ministères, organismes ou sociétés ne sont pas encore engagés à mettre en œuvre la solution?

Réponse : La demande initiale est pour l'installation et le déploiement par deux clients soit Industrie Canada qui offrira la Solution logicielle de gestion de cas à des Unités d'affaire à l'interne et TPSGC (Services partagés intégrés) qui offrira la solution à des Unités d'affaire établis dans une variété de ministères et d'agences. D'autres clients (décrit à l'article 7.1 (b)) pourront potentiellement installer la solution et la déployer, en tout ou en partie, dans leurs environnements techniques.

Question no. 010

Référence : Termes et conditions - article 1.2 et article 7.24

Question : Il n'est pas évident de comprendre quel services font parti de la demande de soumissions. La partie 1, article 1.2 dit : “Les services professionnels et les services de formation seront requis pour installer la Solution logicielle de gestion de cas au sein des environnements techniques désignés par le Canada comme décrit dans l'article 7.24”; la demande dit aussi : “En déposant une réponse à la demande de soumission, le soumissionnaire reconnaît que si sa solution est retenue et un contrat est émis pour l'achat de son logiciel sous licence, le Canada a le droit d'acquérir par le biais d'un processus compétitif les services professionnels supplémentaires requis pour intégrer et configurer le logiciel sous licence dans l'environnement technique du Canada sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement ou, à défaut, à l'aide de tous instruments préétablis pour l'acquisition de services professionnels pour satisfaire aux exigences du Canada en matière d'intégration et de personnalisation. Canada utilisera d'autres outils d'approvisionnement pour obtenir des services pour la configuration, la personnalisation et le déploiement de la Solution logicielle de gestion de cas pour répondre aux besoins de chaque unité fonctionnelle.”

Réponse : Le soumissionnaire gagnant sera responsable pour les services d'installation de la solution logicielle comme décrit à l'article 7.24 afin d'obtenir l'acceptance des produits logiciels commerciaux dans les environnements techniques du Canada de la part de l'autorité technique du Canada. Canada utilisera les services d'autres entrepreneurs pour la

configuration, la personnalisation, et le déploiement de la solution pour rencontrer les besoins de chaque unité d'affaire.

Question no. 011

Référence : Termes et conditions - article 1.2 et article 7.24

Question : Comment les services demandés à la partie 7, article 7.24 diffèrent-ils de ceux qui seront passés par "d'autres véhicules d'approvisionnement" ? Les services demandés par le présent appel d'offres devraient-ils être fournis par l'éditeur du logiciel des composantes logicielles proposées ? Est-ce que les services qui seront achetés à l'aide d'autres "instruments d'acquisition" devraient être ceux fournis par les intégrateurs de systèmes, fournisseurs autorisés et / ou de la Editeur de logiciels?

Réponse : Le travail décrit à la partie 7, article 7.24 devront être fournies par le soumissionnaire gagnant si demandé par le Canada. Les soumissionnaires devraient consulté les conditions générales 2030, section 06 pour plus d'information.

Question no. 012

Référence : Appendice 1 – Critères d'évaluation pour la soumission de gestion, section 4, Disponibilité des services professionnels, besoin no. 11 dit : Le soumissionnaire devrait fournir une description de haut niveau de l'écosystème actuel des services professionnels de l'éditeur du logiciel à la disposition du Canada (en date de clôture des soumissions) au Canada, et plus précisément dans la région de la capitale nationale, pour l'établissement d'un bassin de main-d'œuvre professionnelle compétente et expérimentée expressément pour l'installation, l'intégration, la personnalisation et la mise en œuvre des produits logiciels proposés.

Question : L'exigence implique que la Couronne s'attend à ce que le soumissionnaire soit l'Éditeur du logiciel de gestion de cas proposée. Veuillez confirmer si c'est ce que la Couronne s'attend.

Réponse : Cette hypothèse n'est pas véridique. La demande de soumissions n'est pas limité à recevoir seulement des réponses d'Éditeurs de logiciels de produits logiciels.

Question no. 013

Référence : Article 7.6 - Durée du contrat, paragraphe (a)(i) dit : la « durée du contrat initial », qui débute à la date d'attribution du contrat et se termine le 31 mars 20xx suivant (une année minimum); ...

Question : Nous avons une certaine confusion quant à la durée du contrat initial. La notice sur MERX stipule que la durée maximale du contrat est de deux années. Toutefois, la demande de soumissions stipule une durée minimum d'un an. Les deux documents mentionnent aussi une possibilité de sept périodes d'un an.

Réponse : Initialement, le contrat proposé se terminera un " 31 mars " pour coïncider avec la fin de l'exercice financier du Canada. Le Canada a estimé que cela pourrait prendre jusqu'à un an pour atteindre l'acceptation des produits logiciels dans l'environnement technique du Canada. Afin d'assurer que l'acceptation survient pendant la durée du contrat initial, la durée de la période initiale sera d'au moins un an, et expirera le 31 mars suivant, et cette période initiale ne dépassera pas deux ans. Canada, à sa seule discrétion, peut prolonger la période du contrat en exerçant ses options par sept périodes optionnelles d'un an chacune.

Question no. 014

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire

Question : Est ce que les soumissionnaires peuvent proposer plus qu'une solution ?

Réponse : Oui. Canada choisira, à son entière discrétion, les soumissions dont il tiendra compte.

Question no. 015

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire

Question : Est ce que les Éditeurs de logiciels sont-ils autorisés à participer à plusieurs soumissions avec des partenaires de mise en oeuvre différents ?

Réponse : Oui.

Question no. 016

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire

Question : Cela signifie-t-il qu'un seul groupe soumissionnaire pourra proposer une seule solution logicielle? Par exemple, il pourrait y avoir une seule soumission pour le produit A, le produit B, le produit C, etc. Cela signifierait qu'un soumissionnaire ne pourrait pas présenter une soumission mixte comportant différents logiciels disponibles sur le marché (p.ex. une combinaison du produit A et du produit B) si d'autres soumissions contiennent ces logiciels disponibles sur le marché.

Réponse : Non. Les soumissionnaires devraient consulter la description du terme " soumissionnaire " qui figure dans la clause 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - Besoins exigeant des offres concurrentielles : le terme " soumissionnaire " désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

Question no. 17

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire.

Question : Suite à la présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire - Est ce que le Canada peut clarifier si une firme peut soumissionner à travers plusieurs groupe soumissionnaires, par exemple, à travers en coentreprise ou consortium et ne peut pas soumissionner avec multiple intégrateurs de systèmes. Est ce qu'une solution peut être soumissionner qu'à travers un intégrateur seulement.

Réponse : L'interprétation est erronée. Canada ne restreint pas les réponses à des entrepreneurs spécifiques ni n'exclut certaines catégories de vendeurs de participer à cette demande de soumissions.

Question no. 018

Référence : Partie 3 - Instructions pour la présentation des soumissions, article 3.3

Question : Veuillez confirmer que le paragraphe 3.3(f) n'existe pas dans la version anglaise seulement du document.

Réponse : Confirmé.

Question no. 019

Référence : Partie 7, article 7.19 - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous

licence

Question : Veuillez confirmer que la solution logicielle de gestion des cas ne requiert pas l'habileté d'être mise à niveau durant la vie du contrat. L'implémentation de la solution logicielle restera dans sa version initiale durant la durée du contrat.

Réponse : Ceci est faux. L'entrepreneur doit, au cours de la durée du contrat, comme la technologie évolue, livrer de nouvelles fonctionnalités et des fonctionnalités supplémentaires ainsi que de nouvelles versions associées aux logiciels sous licence dans le cadre des Services de maintenance et de soutien pour assurer que le Canada est en mesure d'offrir aux clients une Solution logicielle de gestion des dossiers riche en fonctionnalités.

Question no. 020

Référence : Termes et conditions, partie 7 - article 7.24, Services professionnels

Question : Veuillez confirmer que la Solution logicielle de gestion des cas peut-être hébergé aux États-Unis

Réponse : Non, la Solution de gestion des cas doit être déployée dans les environnements techniques du Canada.

Question no. 021

Référence : Termes et conditions, partie 7 - article 7.5 - Exigences relatives à la sécurité (pour un entrepreneur canadien)

Question : Est-ce que les ressources pour livrer les services professionnels ont besoin d'être citoyen canadien ?

Réponse : Les membres du personnel devant avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés ou établissement doivent rencontrer les exigences relatives à la sécurité qui sont décrits dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires étrangers doivent venir d'un pays où il y a une entente bi-latérale sur la sécurité industrielle avec le Canada qui décrit les équivalences qui seront appliquées en matière de sécurité. Voir la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (annexe B ci-joint).

Question no. 022

Référence : Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions - article 3.1 (c) - Pratique d'achats écologique du Canada

Question : En accord avec la politique d'achat écologique du Canada, nous demandons que TPSGC permettre la soumission électronique des réponse à la demande de soumissions en Adobe PDF format. Cet demance fait suite à la direction gouvernemental pour reduire son empreunte carbone.

Réponse : Le Canada a examiné la demande et l'exigence reste la même. En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur et par courrier électronique à l'intention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne seront pas acceptées.

Question no. 023

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire.

Question : Est-ce que les membres d'un même groupe soumissionnaire comprend les ressources techniques proposées en 3.3 (C) - Description des ressources proposées services professionnels. Est-ce que l'inclusion de ces mêmes ressources sur plus d'une offre constitue un motif pour le Canada de disqualifier une offre spécifique ?

Réponse : Non.

Question no. 024

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire.

Question : Does the bidding group also include the Case Management Software. IE: If more than one System integrator proposes "Case Management Software XYZ" could Canada disqualify one of those bids?

Réponse : Non. Veuillez consulter le document 2003 - Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels

Question no. 025

Référence : Termes et conditions, partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.1 (d) - Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire.

Question : Quel critère sera utilisé par le Canada pour déterminer la disqualification d'une soumission ?

Réponse : Si les membres d'un groupe soumissionnaire présentent des soumissions supplémentaires, le Canada choisira, à son entière discrétion, les soumissions dont il tiendra compte.

Question no. 026

Référence : Termes et conditions - partie 1, article 1.2 - Sommaire

Question : Pour pouvoir rencontrer l'exigence obligatoire O-1.1, s.v.p veuillez fournir les besoins détaillés pour chaque besoin générale compris à la partie 1, article 1.2. Ceci est absolument requis pour que chaque vendeur puisse s'assurer qu'il rencontre les besoins de la solution comme logiciel disponible commercialement dans les domaines suivant : (a) la gestion des contrats et des subventions; (b) gestion des tribunaux et de la justice; (c) gestion de la conformité; (d) gestion de cas pour les prestations; (e) service à la clientèle; et (f) enquêtes.

Réponse : Le Canada a examiné la demande et l'exigence reste la même. Le besoin est pour une plateforme commerciale flexible et configurable que le Canada pourra configurer rapidement afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des différentes unités fonctionnelles; dans bon nombre de cas, ces besoins ne sont pas encore définis; ces solutions ont les mêmes caractéristiques de bases que l'on trouve couramment dans les solutions de gestion de cas disponibles sur le marché et décrites dans l'Énoncé des exigences (annexe C)

Question no. 027

Référence : Termes et conditions - partie 1, article 1.2 - Sommaire

Question : Pour pouvoir rencontrer l'exigence obligatoire O-1.1, s.v.p., veuillez fournir les besoins détaillés pour le besoin générale compris à la partie 1, article 1.2. "...et tout autre domaine que le Canada juge approprié."

Réponse : Le Canada a examiné la demande et l'exigence reste la même. Le besoin est pour une plateforme commerciale flexible et configurable que le Canada pourra configurer rapidement afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des différentes unités fonctionnelles; dans bon nombre de cas, ces besoins ne sont pas encore définis; ces solutions ont les mêmes caractéristiques de bases que l'on trouve couramment dans les solutions de gestion de cas disponibles sur le marché et décrites dans l'Énoncé des exigences (annexe C)

Question no. 028

Référence : Termes et conditions - partie 1, article 1.2 - Sommaire

Question : Veuillez confirmer que la Solution de gestion de cas disponible sur le marché doit pour rencontrer l'objectif défini à la partie 1 (Renseignement généraux), article 1.2 - Sommaire, ne pas comprendre l'utilisation de produits de tierce parties. Toute les livrables doit être fournis à travers d'une solution unique de gestion de cas disponible sur le marché.

Réponse : Non. Le Canada n'impose pas de restriction dans les réponses des soumissionnaires comme décrit ci-haut.

Question no. 029

Référence : Annexe C - Énoncé des exigences, section 1.5 - Configuration de référence dit : "Les courriels, la planification et la gestion des contacts seront effectués par la SLGC à laquelle sera intégré le logiciel de courriel des unités fonctionnelles."

Question : Par rapport à la planification (gestion des événements), cela indique-t-il que la planification (gestion des événements (calendrier)) sera une fonction intégrée de la Solution logicielle de gestion de cas avec le système de courriel des unités fonctionnelles sans compter sur aucune fonctionnalité externe ou est-ce que la solution s'appuyera sur MS Outlook pour la gestion des événements (calendrier)?

Réponse : Ces deux déclarations sont erronés. La Solution logicielle de gestion des cas doit fournir la fonctionnalité qui permet d'effectuer la gestion des événements et fournir l'intégration de la gestion des événements avec les systèmes de courriels des unités fonctionnelles. La Solution logicielle de gestion des cas peut avoir un système de courriel tel que MS Outlook pour la gestion de événements (planification et horaire) si celui-ci est intégré avec la solution proposée. Cela se reflète dans les exigences telles que O-7.9

Question no. 030

Référence : Annexe C - Énoncé des exigences

Question : Par rapport au schéma du paragraphe 1.5 - Configuration de référence, veuillez fournir des détails sur l'outil distincts de gestion des rapports et les besoins supplémentaires visées dans la présente section du document. Veuillez fournir le nom et la version de chaque produit. S.v.p., veuillez confirmer qu'il s'agit équipement fourni par le gouvernement (EFG).

Réponse : La gestion des rapports doit être une fonctionnalité de la Solution logicielle de gestion de cas telle que décrite dans les exigences obligatoires et cotées de l'Énoncé des

exigences. Les Unités fonctionnelles peuvent avoir accès à, et utiliser d'autres outils en dehors de ceux fournis dans la Solution logicielle de gestion des cas proposée, à leur seule discrétion.

Le besoin décrit dans la demande de soumissions est pour une plateforme commerciale flexible et configurable que le Canada pourra configurer rapidement afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des différentes unités fonctionnelles; dans bon nombre de cas, ces besoins ne sont pas encore définis, ces solutions ont les mêmes caractéristiques de bases que l'on trouve couramment dans les solutions de gestion des cas disponibles sur le marché et décrites dans l'Énoncé des exigences (annexe C).

Question no. 031

Référence : Annexe C - Énoncé des exigences

Question : Par rapport au schéma du paragraphe 1.5 - Configuration de référence, les fournisseurs doivent livrer des interfaces de programmation d'applications pour les points d'intégrations suivants : (a) GCDOcs; (b) Système de courriel (Outlook, GroupWise, Lotus Notes ou équivalent); (c) Autres (anciens systèmes, SAP, PeopleSoft); (d) Outil de gestion de rapport; Veuillez fournir la spécification des interfaces de programmation d'applications pour chaque point d'intégration pour que les fournisseurs puissent s'assurer de rencontrer les exigences et fournir une réponse recevable.

Réponse : Le soumissionnaire retenu doit livrer, permettre et soutenir une suite d'interfaces de programmation d'application (API) et une trousse de développement de logiciel (TDL) pour l'élaboration de composantes logicielles d'affaires et modules personnalisés qui s'intègrent à d'autres systèmes. L'information sur les spécifications de point d'intégration ne sont pas disponibles en ce moment. Le besoin décrit dans la demande de soumissions est pour une plateforme commerciale flexible et configurable que le Canada pourra configurer rapidement afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des différentes unités fonctionnelles; dans bon nombre de cas, ces besoins ne sont pas encore définis, ces solutions ont les mêmes caractéristiques de bases que l'on trouve couramment dans les solutions de gestion des cas disponibles sur le marché et décrites dans l'Énoncé des exigences (annexe C).

Question no. 032

Référence : annexe C - Exigence O-1.9 dit : La SLGC doit livrer, permettre et soutenir l'intégration transparente (p. ex. glisser-déplacer) avec la version 2003 ou plus récente de MS Outlook et de la suite MS Office. Veuillez noter que l'intégration transparente ne comprend pas l'exploration.

Question : S'il vous plaît veuillez confirmer que MS Office est l'unique suite de logiciel

bureautique ainsi que le format de fichier qui doit être intégré de façon transparente (glisser-déplacer). Aucun autre format est obligatoire

Réponse : Confirmé.

.Question no. 033

Référence : annexe C - exigence obligatoire O-4.5:

Question : S'il vous plaît veuillez confirmer qu'aucun autre format de fichiers n'est obligatoire à l'exception des formats suivants : (a) PDF, (b) DOC, DOCX, (c) XLS, XLSX.

Réponse : Confirmé.

Question no. 034

Référence : annexe C - Énoncé des exigences, exigence obligatoire O-1.11 et exigence cotée C-1.26

Question : Il semble y avoir un conflit entre O-1.11 et C-1.26 sur l'utilisation d'ajouts et de modules d'extensions. S'il vous plaît préciser l'obligation pour les ajouts et les modules d'extensions.

Réponse : La différence réside dans le type d'ajouts et de leur utilisation. Pour garantir un environnement sécuritaire pour le Canada, la solution logicielle de gestion de cas ne doit pas nécessiter l'utilisation d'ajouts tels que ActiveX et / ou Java au navigateur de l'utilisateur final pour accéder à l'interface web. Les ajouts utilisant des technologies sécuritaire qui sont nécessaires pour faciliter l'intégration avec d'autres logiciels, signature électronique, et pour sécuriser l'environnement, sont autorisés.

Question no. 035

Référence : annexe C - Énoncé des exigences - exigence obligatoire O-1.15

Question : S'il vous plaît fournir des détails supplémentaires sur l'entrepôt de données et ses capacités d'intégration

Réponse : Il s'agit d'une fonctionnalité générique. Les détails de l'entrepôt de donnée et de son besoin en intégration dépendra de l'unité fonctionnelle en question. Le besoin décrit dans la demande de soumissions est pour une plateforme commerciale flexible et configurable que le Canada pourra configurer rapidement afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des différentes unités fonctionnelles; dans bon nombre de cas, ces besoins ne

sont pas encore définis, ces solutions ont les mêmes caractéristiques de bases que l'on trouve couramment dans les solutions de gestion des cas disponibles sur le marché et décrites dans l'Énoncé des exigences (annexe C).

Question no. 036

Référence : annexe C - Énoncé des exigences - exigence obligatoire O-7.4

Question : Par rapport à l'exigence obligatoire O-7.4, est-ce que cela indique que le calendrier et la vérification des conflits sera effectuée uniquement dans la Solution logicielle de gestion de cas et non à travers à partir de MS Outlook? Si MS Outlook n'est pas utilisé, comment la Solution logicielle de gestion de cas pourra accéder aux tâches de l'utilisateur qui ne sont pas reliés aux activités, événements en dehors de la solution afin de s'assurer qu'ils sont disponibles ?

Réponse : L'hypothèse n'est pas correcte. Si la solution de gestion des cas peut-être intégrée à MS Outlook pour effectuer la vérification des conflits, alors l'étendue de cette fonctionnalité doit être décrite dans la réponse du soumissionnaire.

Question no. 037

Reference : annexe C - Énoncé des exigences - exigence obligatoire O-8.8

Question : Par rapport à l'exigence obligatoire O-8.8, veuillez s'il vous plaît préciser le point suivant : Est-ce que "réaffecter" veut dire que l'utilisateur pourrait supprimer la relation (pièce jointe) du document à partir de l'unité d'affaire et de créer une nouvelle relation (pièce jointe) avec le client, des intervenants, le cas ou un événement?

Réponse : Non, la relation ne serait pas supprimée. Il s'agit d'une extension de critère obligatoire O-8.5 et nécessite la capacité d'associer et lier un document de n'importe quel type de fichier au niveau de l'unité d'affaires d'un client et le profil des intervenants externes, des cas et événements.

Question no. 038

Référence : annexe C, Énoncé des exigences, section O-8

Question : Pour répondre à la section O-8, notre solution offre la capacité d'intégration avec la Solution de gestion des documents du gouvernement ainsi qu'avec d'autres solutions de pointe dans l'industrie. Le Canada serait s'il vous plaît fournir votre évaluation des systèmes gouvernementaux de gestion des documents fournis par rapport à ces exigences

connexes pour nous aider à déterminer si elles devraient être la solution unique de gestion des documents contenus dans notre soumission ?

Réponse : Comme indiqué dans la section obligatoire O-8, la solution proposée doit contenir les fonctionnalités de gestion de documents et d'intégration avec les référentiels de données et les médias standards de documents du gouvernement du Canada et de soutien (c.-à GCDocs, SGDDI). Le soumissionnaire devrait décrire dans sa réponse toutes les fonctionnalités d'intégration à GDIE pris en charge par la solution proposée.

Question no. 039

Référence : Annexe D - Environnement technique du Canada

Question : L'annexe D porte à confusion. Veuillez confirmer que la Solution logicielle de gestion de cas doit être hébergé et partagés dans les environnements techniques du Canada.

Réponse : Confirmé.

Question no. 040

Référence :

Annexe C - Énoncé des exigences, exigences no. O-1.9, O-5.7 et O-6.10

Annexe D - Environnement technique du Canada, Paragraphe 2.2.2 - Postes de travail du client dit : "...Divers logiciels de productivité, y compris MS Office Suite 2003, 2007 et 2010, Corel WordPerfect 10 pour le traitement de texte, Lotus 123 v9.5 pour les chiffriers, Lotus Notes..."

Question : Est-ce que la Solution logicielle de gestion de cas exige le même niveau d'intégration comme indiqué dans les exigences O-1.9, O-5.7, O-6.10 et les spécifications pour tous les divers logiciels de productivité indiqués ?

Réponse : Le niveau d'intégration est contenu dans les exigences.

Question no. 041

Référence : Annexe D - Environnement technique du Canada

Paragraphe 2.2.2 - Postes de travail du client dit : "...Divers logiciels de productivité, y compris MS Office Suite 2003, 2007 et 2010, Corel WordPerfect 10 pour le traitement de texte, Lotus 123 v9.5 pour les chiffriers, Lotus Notes..."

Question : Est-ce que tous les utilisateurs de la Solution logicielle de gestion de cas seront

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-130092/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20130092

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

123xIEN578-130092

Buyer ID - Id de l'acheteur

123x1

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

requis d'utiliser MS Office et MS Outlook?

Réponse : Non.

Question no. 042

Référence : Annexe D - Environnement technique du Canada

Question : Paragraphe 3.1.2 décrit la configuration du système de production. Comme le système peut-être hiberné, veuillez clarifier pourquoi cette configuration est requise et pourquoi elle n'est pas la responsabilité de celui qui hibergeur.

Réponse : Les installations de la solution se feront dans l'infrastructure technique du Canada.

Question no. 043

Référence : annexe D - Environnement technique du Canada

Question : S'il vous plaît confirmer que l'environnement technique décrit à l'annexe D - Environnement technique du Canada, sera fournit par le gouvernement du Canada, et peut être utilisé avec la solution logicielle de gestion de cas proposée par le soumissionnaire ?

Réponse : Confirmé.

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES



FOR GOVERNMENT USE ONLY POUR USAGE DU GOUVERNEMENT SEULEMENT	
Special Investigations Directorate File No. N° de dossier de la Direction des enquêtes spéciales	Date Received (Y-A M D-J) Date de réception

CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

**This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.
Le présent formulaire doit être rempli et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/ de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.**

A	PRIVACY ACT STATEMENT ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
----------	---

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du *Code criminel*, du paragraphe 42(1(c)) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des articles 7 et 21 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résilié, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

The personal information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'intégrité. Les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

B	BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu
----------	---

Family Name (Last Name) - Nom (de famille)	Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance
Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale)	
All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames) Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets)	
Gender - Sexe <input type="checkbox"/> Male / Masculin <input type="checkbox"/> Female / Féminin	Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)

Current Residential Information Information résidentielle actuelle

Apartment No. - N° d'appartement	Street No. - N° civique	Street Name - Nom de la rue
City - Ville	Province	Postal Code - Code postal

C	CONSENT - Must be signed by the individual CONSENTEMENT - Doit être signé par l'individu
----------	---

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above *Privacy Act* statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

Signature	
Print Name - Nom en lettres moulées	Date (Y-A M D-J)

D	ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Government Use Only RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - Pour usage interne du gouvernement seulement
----------	---

Requesting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction générale/Secteur/Direction/Division requérante

Solicitation/Proposed Contract No. - N° de la demande de soumission/N° du contrat	Date of Request (Y-A M D-J) Date de la demande
---	---

Requesting Contact Person - Personne-ressource requérante	Contact Person Tel. No. - N° de tél. de la personne-ressource
---	---



Contract Number / Numéro du contrat Publi d'Or ks
Security Classification / Classification de sécurité Publi ccWwK

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Publi d'Or ks n d'Wag
---	---

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
--	---

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
Publi ucuWo l cr bk s a url ucd bl rGél b

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
(Specify the level of access using the chart in Question 7. c)
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with **no** overnight storage?
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale **sans** entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	
							NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C				
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).